

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE GESTION DES STOCKS	Réf. DRi.2.5.0
RATTACHEMENT : DIVISION INDUSTRIELLE	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Gérer et optimiser la gestion des stocks ;
2	Assurer l'encadrement et la coordination des acteurs dans la gestion du processus.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Consolider les besoins des intermédiaires (secteur, agences) ;
2	Etablir les prévisions budgétaires et suivre avec les entités centrales concernées les engagements pour les rubriques du stock ;
3	Déterminer et mettre en place des plans d'approvisionnement en fonction des besoins ;
4	Etablir les dossiers d'engagement pour l'acquisition du matériel et produits dont l'achat est décentralisé ;
5	Gérer les marchés cadres, marchés et lettres de commandes des rubriques de stock ;
6	Gérer les conventions de fourniture des carburants, lubrifiants et de chlore ;
7	Réceptionner et contrôler qualitativement et quantitativement le matériel ;
8	Suivre les épreuves des emballages de chlore ;
9	Gérer les mouvements des stocks ;
10	Déclencher, contrôler et assurer la bonne gestion des inventaires ;
11	Gérer l'application Gestion stock et l'acquisition des imprimés de gestion des stocks ;
12	Contrôler et assurer le suivi permanent des stocks physiques et comptables ;
13	Etablir les demandes d'approvisionnement selon les besoins exprimés par les entités intermédiaires ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

14	Organiser les livraisons du matériel d'eau, produits de traitement et matières consommables aux secteurs/agences dépendant de la direction ;
15	Proposer des réajustements de dotation en matériels et produits des secteurs/agences ;
16	Traiter toutes les correspondances relatives à la gestion des stocks ;
17	Assurer le reporting pour la gestion des stocks ;
18	Identifier les besoins en formation des gestionnaires des stocks ;
19	Organiser et contrôler les magasins de stockage du matériel ;
20	Etablir et superviser les bilans annuels relatifs à la gestion des stocks.
21	Assurer des contrôles permanent à travers des travaux de rapprochement, de consolidation et de reporting ;
22	Déployer la démarche qualité intégré au sein du processus gestion des stocks ;
23	Mettre en œuvre les recommandations issues des missions de contrôle (contrôle inopiné, audit,..) et de post-évaluation

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE MAINTENANCE	Réf. DR.2.3.0
RATTACHEMENT : DIVISION INDUSTRIELLE	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Suivre et organiser la maintenance des services eau potable et assainissement au niveau de la direction régionale ;
N°	ATTRIBUTIONS
1	Superviser l'archivage, la gestion et la mise à jour des dossiers techniques des équipements ;
2	Elaborer les bilans et analyse des coûts de la maintenance et assurer leur diffusion aux différentes entités concernées (régionales et centrales)
3	Suivre et mettre en application les systèmes informatiques de gestion de la maintenance (GMAO)
4	Piloter des missions de contrôles techniques des équipements et installations ;
5	Elaborer et suivre l'application des plans d'action de mise à niveau qui découle des missions de contrôle technique ;
6	Suivre les indicateurs de performances énergétiques des installations d'eau et d'assainissement ;
7	Standardiser et normaliser les équipements et pièces de rechange et superviser différentes opérations d'approvisionnement en pièces de rechange (constitution du stock nécessaire) ;
8	Consolider et suivre les budgets relatifs à la maintenance ;
9	Élaborer et suivre l'exécution des programmes annuels de maintenance et de mesures des performances métrologiques (mesures des rendements des groupes, comptage etc.) ;
10	Participer aux commissions d'évaluation des offres ;
11	Elaborer et suivre l'exécution des programmes annuels de maintenance et de mesures des performances métrologiques (mesures des rendements des groupes, comptage etc.) ;
12	Suivre les opérations de sous traitance de la maintenance des équipements et installations ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

13	Piloter et superviser les opérations de recherche de fuites ;
14	Mettre à jour l'inventaire comptage gros calibre et suivre l'activité métrologie avec les entités de la région ;
15	Elaborer et suivre la réalisation du plan de renouvellement des systèmes de comptage de petit calibre dans les centres de distribution ;
16	Suivre avec les intermédiaires les opérations de changement des compteurs âgés et bloqués ;
17	Promouvoir les actions d'amélioration du gros comptage par l'élaboration d'un plan d'entretien et de renouvellement des compteurs gros calibre, et ce, en concertation avec l'entité centrale chargée de la métrologie ;
18	Vérification des caractéristiques des équipements, par le suivi technique et de gestion des compteurs (dans le cadre de la maintenance) ;
16	Participer au règlement des litiges de comptage vis-à-vis des abonnés ;
17	Gérer les marchés cadres pour la réalisation des prestations de contrôle et d'entretien des débitmètres ;
18	Assister les entités responsables chargés de la de la maintenance et de la réalisation des campagnes de mesure de rendement des groupes de pompage de la DR aux mesures de débits et de pression ;
19	Elaborer et suivre l'inventaire technique du patrimoine technique (ouvrages, équipements et pièces de rechange) et établissement des nomenclatures du matériel ;
20	Etablir et maintenir à jour l'inventaire des équipements de secours ;
21	Participer aux travaux des commissions d'évaluation technique des travaux de maintenance et d'acquisition d'équipements ;
22	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;
23	Assurer l'assistance et le renfort aux équipes locales de maintenance ;
24	Participer à l'élaboration des procédures de maintenance et suivre leur mise en application ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

25	Réaliser les études d'amélioration de performances relatives aux installations de production (audit énergétique...);
26	Identifier les besoins en matière de formation et d'encadrement du personnel de la maintenance ;
27	Suivre et analyser les indicateurs de performances concernant la sécurité du personnel et des installations ;
28	Participer à l'élaboration du programme annuel de prévention des risques ;
29	Gérer l'affichage et la communication SST ;
30	Vérifier l'application des consignes de sécurité (par : audits de sécurité, contrôles périodiques, ...) ;
31	Saisir le CHS central de tout incident ou toute remarque concernant les aspects SST ;
32	Assurer des contrôles permanent à travers des travaux de rapprochement, de consolidation et de reporting ;
33	Déployer la démarche qualité intégré au sein du processus maintenance ;
34	Mettre en œuvre les recommandations issues des missions de contrôle (contrôle inopiné, audit,...) et de post-évaluation ;
35	Contribuer au reporting interne et externe ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE EXPLOITATION ASSAINISSEMENT	Réf. DR.2.2.0
RATTACHEMENT : DIVISION INDUSTRIELLE	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Consolider, coordonner, renforcer et améliorer l'exploitation des installations d'assainissement dans la région.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Consolider les données d'exploitation d'assainissement de la région ;
2	Consolider et tenir à jour les situations d'assainissement des centres (fiches techniques, schémas synoptiques, ...etc.) ;
3	Analyser les données d'exploitation et en tirer les conclusions qui s'imposent ;
4	Suivre la réalisation du budget de renouvellement et celui de fonctionnement pour les rubriques ayant trait à la l'exploitation assainissement ;
5	Suivre et superviser les opérations d'amélioration de l'exploitation des ouvrages d'assainissement ;
6	Etablir avec les intermédiaires le programme de réhabilitation du patrimoine assainissement des centres ;
7	Suivre les performances des stations d'épuration ;
8	Etablir les études de diagnostic, inventaire et établissement des plans des réseaux d'assainissement des centres d'intervention.
9	Suivre les marchés cadres relatifs aux réseaux de distribution (cas de maîtrise d'œuvre assurée par la division industrielle) ;
10	Suivre et contrôler l'activité micro entreprises assainissement au niveau des intermédiaires ;
11	Participer dans les phases préparatoires et des actions de sensibilisation dans la prise en charge du service d'assainissement des communes ;
12	Participer avec les intermédiaires dans l'inventaire du patrimoine assainissement liquide lors de

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

	l'intervention de l'Office ;
13	Suivre le traitement par la direction régionale ou les intermédiaires des requêtes et doléances liées à l'exploitation l'assainissement ;
14	Participer à l'examen des dossiers des études et des travaux d'assainissement ;
15	Suivre avec l'intermédiaire les besoins en matière de matériel de branchement et pièces de rechanges assainissement ;
16	Participer à toutes les actions concernant l'hygiène et sécurité du service d'assainissement des centres d'intervention en assainissement de la région ;
17	Contrôler la mise en application des procédures d'exploitation ;
18	Identifier les besoins en matière de formation et d'encadrement du personnel d'exploitation assainissement ;
19	Participer avec les directions centrales concernées à la normalisation des équipements et ouvrages d'assainissement ;
20	Participer à l'établissement, la mise en application et à l'amélioration des procédures d'exploitation et de gestion des installations d'assainissement ;
21	Contribuer aux différentes réflexions menées par DAE au niveau des projets de réutilisation des eaux épurées ;
22	Assurer des contrôles permanent à travers des travaux de rapprochement, de consolidation et de reporting ;
23	Déployer la démarche qualité intégré au sein du processus exploitation assainissement ;
24	Mettre en œuvre les recommandations issues des missions de contrôle (contrôle inopiné, audit,..) et de post-évaluation ;
25	Contribuer au reporting interne et externe.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SECTEUR DE PRODUCTION	Réf. SP.0.0.0
RATTACHEMENT : DIRECTION REGIONALE	Date : janvier 2014

N°	MISSIONS
1	Assurer la gestion de la production de l'eau potable et maintenance des installations dans son aire géographique dans des conditions optimales (continuité du service public, qualité, sécurité et hygiène, protection de la ressource).
N°	ATTRIBUTIONS
Exploitation	
1	Suivre l'exploitation des installations de production d'eau potable relevant du secteur (suivi des statistiques, des incidents, de la continuité de service, de la métrologie et comptage... etc.);
2	Veiller à la sécurité des biens et des personnes relevant du secteur ;
3	Suivre et gérer les ressources en eau du secteur exploitées ou susceptibles de servir à l'AEP;
4	Consolider et analyser les données relatives à l'exploitation des installations de production du secteur ;
5	Mettre en œuvre les actions permettant d'améliorer les performances des installations (choix des options d'AEP, énergie, rendement des adductions, produits de traitement, productivité du personnel ...) ;
6	Proposer toutes les mesures permettant de pérenniser, sécuriser et améliorer l'AEP dans le secteur;
7	Gérer les besoins d'approvisionnement en produits de traitement et en carburant et lubrifiants;
8	Établir la situation hebdomadaire des produits de traitement ;
9	Définir les besoins en matière d'approvisionnements en matériel à stocker ;
10	Exécuter les tâches prévues dans les procédures de gestion des stocks;
11	Assister et renforcer l'action des unités en cas de besoin;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

12	Contrôler et suivre la qualité de l'eau du secteur (programmation, analyses, ...) et assister les DP de service et s mixtes en matière de contrôle de la qualité de l'eau à leur demande ;
13	Assurer la coordination avec le responsable du contrôle qualité des eaux de la région de tous les actes inhérents à la fonction Contrôle de la Qualité des Eaux ;
14	Participer aux travaux de réception des produits de traitement ;
15	Gérer les marchés, confiés au secteur, relatifs à l'exploitation des équipements et installations ;
16	Gérer le budget relatif aux rubriques exploitation ;
Technique et Maintenance	
17	Programmer et réaliser les opérations d'entretien préventif et curatif des installations ;
18	Suivre et actualiser l'état des installations (inventaires, dossiers machines, diagnostics ...) ;
19	Suivre et évaluer les coûts et dépenses de maintenance curative et préventive ;
20	Gérer les besoins d'approvisionnement en matériel relatifs à la maintenance;
21	Exécuter les grandes opérations de maintenance ;
22	Programmer et réaliser les opérations de réhabilitation et de renforcement d'AEP (maitrise d'œuvre assuré par le secteur de production);
23	Participer aux travaux des essais de réception des équipements;
24	Assurer l'archivage, la gestion et la mise à jour des dossiers techniques des équipements;
25	Réaliser les études d'amélioration de performances relatives aux installations de production (audit énergétique, etc.);
26	Suivre les actions d'amélioration des performances : ratios d'énergie, rendements;
27	Tenir à jour les situations des centres de production (fiche technique, schémas synoptiques,...);
28	Veiller à l'application des actions concernant l'hygiène et sécurité;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

29	Gérer les marchés, confiés au secteur, relatifs à la maintenance des équipements et installations;
30	Gérer le budget relatif aux rubriques maintenance;
Gestion	
31	Consolider les besoins du secteur en matière de ressources humaines et participer à leur insertion;
32	Assurer les tâches de gestion des ressources humaines dévolus au secteur par les procédures et la délégation de signature ;
33	Consolider les besoins du secteur en matière de gestion des moyens communs ;
34	Assurer les tâches de gestion des moyens communs dévolus au secteur par les procédures et la délégation de signature ;
35	Gérer le parc auto du secteur;
36	Procéder aux achats conformément aux procédures et délégations de signature en vigueur.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

DIRECTION PROVINCIALE (à caractère mixte)	Réf. AM.0.0.0
RATTACHEMENT : DIRECTION REGIONALE	Date : janvier 2024

N°	MISSIONS
1	Assurer la gestion de la production, de la distribution et de l'assainissement, et la maintenance des installations à moindre coût et dans des conditions optimales (continuité du service public, qualité, sécurité et hygiène, protection de la ressource, ...) des unités relevant de son aire géographique ;
2	Participer à la généralisation de l'AEP.
N°	ATTRIBUTIONS
Exploitation et maintenance	
1	Suivre l'exploitation des installations de production, de distribution et d'assainissement relevant de la DP (suivi des statistiques, des incidents, de la continuité de service, de la métrologie et comptage ... etc.) ;
2	Veiller à la sécurité des biens et des personnes relevant de la DP;
3	Contrôler et suivre la qualité de l'eau (programmation, et suivi) ;
4	Consolider et analyser les données relatives à l'exploitation des installations de production, de distribution et d'assainissement de la DP ;
5	Mettre en œuvre les actions permettant d'améliorer les performances des installations de production, de distribution et d'assainissement (choix des options d'AEP, énergie, rendement distribution, productivité du personnel ...) ;
6	Proposer toutes les mesures permettant de pérenniser, sécuriser et améliorer la distribution et le traitement des eaux usées au niveau de la DP;
7	Définir les besoins en matière d'approvisionnement en matériel à stocker;
8	Exécuter les tâches prévues dans les procédures de gestion des stocks;
9	Assister et renforcer l'action des unités en cas de besoin;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

10	Gérer les marchés cadres confiés à la DP;
11	Tenir à jour les situations d'AEP et d'assainissement des centres (fiches techniques, schémas synoptiques, ...etc.);
12	Établir l'inventaire du patrimoine lors de l'intervention de l'Office;
13	Assurer le suivi des marchés, confiés à la DP, de co-exploitation des nouvelles stations d'épuration des eaux usées;
14	Participer aux travaux de réception des produits de traitement.
15	Établir la situation hebdomadaire des produits de traitement.
16	Gérer les besoins d'approvisionnement en carburant et lubrifiants.
17	Etablir les dossiers d'engagement pour l'acquisition du matériel et produits dont l'achat est décentralisé.
18	Piloter les phases préparatoires et des actions de sensibilisation dans la prise en charge des nouvelles gérances.
19	Gérer le budget de renouvellement et de fonctionnement.
20	Programmer et évaluer les opérations d'entretien préventif et curatif des installations de production, de distribution et d'assainissement ;
21	Suivre et actualiser l'état des installations de production, de distribution et d'assainissement (inventaires, dossiers machines, diagnostic, plans de réseau;
22	Suivre et évaluer les coûts et dépenses de maintenance curative et préventive ;
23	Gérer les besoins d'approvisionnement en matériel relatifs à la maintenance;
24	Renforcer et assister en cas de besoin, les unités dans la maintenance des installations de production, de distribution et d'assainissement;
25	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

26	Assurer l'archivage, la gestion et la mise à jour des dossiers techniques des équipements ;
27	Assurer le contrôle de la qualité des eaux conformément aux normes, règlements et procédures en vigueur ;
28	Assurer la coordination avec le responsable du contrôle qualité des eaux de la région de tous les actes inhérents à la fonction Contrôle de la Qualité des Eaux ;
Technique	
29	Identifier les futures prises en charge et interventions et réaliser les études préliminaires pour insertion dans le programme de prise en charge ;
30	Rédiger et faire approuver les conventions relatives à la prise en charge ou à l'intervention ;
31	Participer à l'examen des études et des travaux ;
32	Réaliser les opérations des travaux tiers confiés à la DP;
33	Réaliser les études et les travaux confiés à la DP ;
34	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;
Commercial & Support	
35	Suivre le cycle relevé facturation et recouvrement ;
36	Veiller au respect des délais réglementaires de transmission des situations comptables relatives au cycle clients;
37	Rapprocher les transferts avec les états édités (facturation + régie);
38	Donner les justifications détaillées des montants impayés de chaque centre à la fin de chaque trimestre. (Détail des situations de compte);
39	Valider les virements et le nombre de factures encaissées par le sous-traitant;
40	Suivre le recouvrement de toutes les créances, et assainir la situation des impayés (TT, particuliers, BS, etc.);

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

41	Établir les liquidations définitives à la fin de chaque trimestre pour tous les centres et unités;
42	Gérer les facilités de paiement, les remboursements de provisions et les fuites internes;
43	Facturation des locations de sites, des associations, TT, vente d'eau, etc.;
44	Établir les conventions spécifiques de fourniture d'eau;
45	Assurer le suivi des conventions de financement (établissement des factures, archivage des conventions, suivi des impayés et relance des communes pour le paiement);
46	Assurer le suivi de la gestion des abonnés ;
47	Assurer le suivi et le traitement des requêtes ;
48	Contrôler l'activité commerciale des unités ;
49	Proposer toutes les mesures permettant d'améliorer le service clients et mettre en œuvre les mesures de normalisation et commerciales définies par DCM visant à l'adoption systématique d'une démarche orientée client;
50	Informar la DR en cas d'anomalies qui affectent les ressources financières de l'office;
51	Assurer la formation et l'encadrement du personnel commercial du centre et unités;
52	Veiller à l'application des procédures en matière de gestion des vignettes et au respect des délais d'envoi des situations;
53	Établir les situations facturation-recouvrement État et suivi du recouvrement État;
54	Consolider les besoins de la DP en matière de ressources humaines et participer à leur insertion dans le cadre des contrats de gestion ;
55	Assurer les tâches de gestion des Ressources Humaines dévolues à la DP par les procédures et les délégations de signature ;
56	Rationaliser l'utilisation des ressources humaines;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

57	Consolider les besoins de la DP en matière des Moyens Communs et participer à leur insertion dans le cadre de contrats de gestion ;
58	Assurer les tâches de gestion des Moyens Communs dévolues à la DP par les procédures et les délégations de signature ;
59	Consolider et analyser les besoins exprimés par les différents centres et unités en matière d'imprimés;
60	Procéder aux achats conformément aux procédures et délégations de signature en vigueur;
61	Piloter les phases préparatoires et des actions de sensibilisation dans la prise en charge des nouvelles gérances.
62	Porter assistance à la direction régionale, dans le processus de l'action foncière, pour le suivi des dossiers, au niveau local

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE TECHNIQUE ET MAINTENANCE	Réf. SP.0.2.0
RATTACHEMENT : SECTEUR DE PRODUCTION	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Assurer les opérations techniques et de maintenance de la production de l'eau potable dans son aire géographique dans des conditions optimales (continuité du service public, qualité, sécurité et hygiène, protection de la ressource).
N°	ATTRIBUTIONS
1	Programmer et réaliser les opérations d'entretien préventif et curatif des installations ;
2	Suivre et actualiser l'état des installations (inventaires, dossiers machines, diagnostics ...) ;
3	Suivre et évaluer les coûts et dépenses de maintenance curative et préventive ;
4	Gérer les besoins d'approvisionnement en matériel relatifs à la maintenance;
5	Exécuter les grandes opérations de maintenance ;
6	Programmer et réaliser les opérations de réhabilitation et de renforcement d'AEP (maitrise d'œuvre assuré par le secteur de production);
7	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;
8	Assurer l'archivage, la gestion et la mise à jour des dossiers techniques des équipements;
9	Réaliser les études d'amélioration de performances relatives aux installations de production (audit énergétique, etc.);
10	Suivre les actions d'amélioration des performances : ratios d'énergie, rendements ;
11	Tenir à jour les situations des centres de production (fiche technique, schémas synoptiques,...);
12	Veiller à l'application des actions concernant l'hygiène et sécurité ;
13	Gérer les marchés, confiés au secteur, relatifs à la maintenance des équipements et installations ;
14	Gérer le budget relatif aux rubriques maintenance ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE TECHNIQUE ET EXPLOITATION ASSAINISSEMENT	Réf. AS.0.2.0
RATTACHEMENT : DIRECTION PROVINCIALE	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Assurer la gestion des prestations de service, suivi des réseaux et des installations d'assainissement et maintenance de ceux-ci au moindre coût et dans des conditions optimales (continuité du service public, qualité, sécurité et hygiène ...) ;
N°	ATTRIBUTIONS
1	Suivre l'exploitation des réseaux d'assainissement des installations relevant de l'agence ;
2	Veiller à la sécurité des biens et des personnes relevant de l'agence ;
3	Consolider et analyser les données relatives à l'exploitation des réseaux d'assainissement et des installations de l'agence ;
4	Mettre en œuvre les actions permettant d'améliorer les performances des réseaux d'assainissement et des installations (choix des options d'AEP, énergie, rendement distribution, productivité du personnel ...) ;
5	Proposer toutes les mesures permettant de sécuriser et améliorer le service de l'assainissement au niveau de l'agence ;
6	Définir les besoins en matière d'approvisionnements en matériel à stocker ;
7	Exécuter les tâches prévues dans les procédures de gestion des stocks ;
8	Gérer les marchés cadres confiés à l'agence ;
9	Participer à l'examen des études et des travaux ;
10	Tenir à jour les situations d'assainissement des centres (fiches techniques, schémas synoptiques, ...etc.) ;
11	Etablir l'inventaire du patrimoine lors de l'intervention de l'Office ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

12	Assurer le suivi des marchés, confiés à l'agence, de Co-exploitation des nouvelles stations d'épuration des eaux usées ;
13	Piloter les phases préparatoires et les actions de sensibilisation dans les nouvelles interventions ;
14	Réaliser les opérations des travaux tiers confiés à l'agence ;
15	Gérer les besoins d'approvisionnement en carburant et lubrifiants ;
16	Programmer et évaluer les opérations d'entretien préventif des réseaux d'eau potable et d'assainissement et des installations ;
17	Suivre et actualiser l'état des réseaux assainissement et des installations (inventaires, dossiers machines, diagnostics, plans de réseau, ...) ;
18	Suivre et évaluer les coûts et dépenses de maintenance curative et préventive ;
19	Gérer les besoins d'approvisionnement en matériel relatifs à la maintenance ;
20	Renforcer et assister en cas de besoin, les unités dans la maintenance des réseaux d'assainissement et des installations ;
21	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;
22	Assurer l'archivage, la gestion et la mise à jour des dossiers techniques des équipements ;